Syndicat CFE-CGC Chimie Nord-Ouest
Examen de l'exercice comptable 2024
Réalisé le 22 Avril 2025

Présents :

Jasna Hayes (Commission Finance)
Yannick Vite (Commission Finance)
Olivier Thierry (Commission Finance)
Paul Jeanne-Monery (Trésorier)

Absent excusé : Denis Suire (Trésorier Adjoint)

Compte rendu

La commission finance, représentée par Olivier Thierry, Jasna Hayes et Yannick Vite, a procédé ce jour à l'examen des comptes 2024 du syndicat CFE-CGC Chimie Nord-Ouest, présentés dans le rapport « États financiers de l'exercice 2024 », établi par le Cabinet APEX.

Depuis 2019 l'activité des écritures comptables est réalisée par le cabinet comptable APEX. L'état des comptes 2024 a donc été fourni par le cabinet APEX dans le rapport « Syndicat CFE CGC Chimie Nord-Ouest – États financiers de l'exercice 2024 » en date du 11 mars 2025, contenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, les trois parties formant un tout indissociable.

Le Résultat net comptable de l'exercice 2024 est négatif : -8444,54€ en ramenant ainsi la trésorerie à 168939,79€.

Ce résultat s'explique par une augmentation significative du « Total des Charges » (+21,6%) lié à une plus grande activité syndicale, bien que le « Total Produit » soit en augmentation de 8,8% (atteignant 155 745,66€).

L'augmentation des Charges » constatée pour l'année 2024 est liée à l'augmentation des :

- Location immobilière de +250,7% (4832,90€) en lien avec la location pour formations et réunions de Conseil Syndical
- Location mobilière et charges locatives de +27% (2140,68€)
- Documentation-abonnement-colloques (+60,2%)
- Honoraires (avocat, cabinet APEX, formateurs) (+22,9%)
- Déplacements-missions (+64,7%)
- Cotisations reversées à la Fédération CFE-CGC (+14,1%)

Le « Total produit » est en augmentation de 8,8% (à 155 745,66€), lié à l'augmentation des :

- Montant des cotisations adhérents (+7,6%), en lien avec l'augmentation du nombre d'adhérant (passant de 869 en janvier 2024 à 904 en janvier 2025) ;
- Produits exceptionnels atteignant 4026,00€

Une diminution de 22,9% des frais bancaires est constatée pour l'année 2024 liés à la diminution des impayés et au remboursement par la banque, effectué en fin de l'année.

Sur les bases des éléments présentés et examinés ce jour, ainsi que sur les contrôles effectués, nous certifions que les comptes annuels pour l'année 2024 tels qu'ils ont été présentés sont réguliers et sincères.

Jasna Hayes | Olivier Thierry | Yannick Vite